

INTITULE DU POSTE	
Directeur/Directrice de la Direction Départementale du Gers (F/H)	
Famille professionnelle : Conception et pilotage des politiques publiques / management stratégique Emploi-type n°1 : TPIL000022 - Directrice/ directeur territorial en ARS Emploi-type n°2 :	
Catégorie Etat <input checked="" type="checkbox"/> Encadrement supérieur <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C Corps et Grade : Contrat Comex Niveau 3 Groupe RIFSEEP (cotation) :	Catégorie Assurance Maladie <input checked="" type="checkbox"/> Agent de direction <input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Praticien conseil <input type="checkbox"/> Employé Niveau :
Fiche n° (à renseigner par la DRH)	Date de prise de poste souhaitée : 01/03/2026 <input type="checkbox"/> Poste vacant <input checked="" type="checkbox"/> Susceptible d'être vacant <input type="checkbox"/> Vacance à venir

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE
Sites : <input type="checkbox"/> Siège Montpellier <input type="checkbox"/> Siège annexe Toulouse <input checked="" type="checkbox"/> Délégation Départementale du Gers Direction : Direction départementale du Gers Pôle : Direction

Identité et Enjeux du Territoire/ de la Direction
Enjeux et missions du service d'affectation : [Le Gers, dont la quasi-totalité des communes sont situées dans l'espace rural, compte 191300 habitants. Seules les communes d'Auch et de L'Isle-Jourdain constituent l'espace urbain. L'espace rural gersois abrite 84 % de la population du département. Le Gers est le deuxième département d'Occitanie pour la part de la population vivant dans l'espace rural, et le troisième au niveau national, derrière la Creuse et la Lozère.] Les missions principales d'une Direction Départementale sont directement opérationnelles : En lien avec les services préfectoraux et le Préfet de Département : - La mise en œuvre du protocole départemental préfet / DG ARS - La prise en charge des activités de santé environnementale - En lien avec la CVAGS, prise en charge des alertes sanitaires si une intervention sur site est nécessaire - La gestion des situations sanitaires exceptionnelles - La prévention de la radicalisation - La participation au comité de direction « préfet » (collège des chefs de service élargi) L'interface entre le siège et les acteurs locaux dans le cadre de la politique régionale - En particulier les services du Conseil Départemental sur le champ médico-social - Les relations de première ligne avec les établissements et services sanitaires et médico-sociaux comme avec les professionnels libéraux en particulier dans le cadre de la permanence des soins et de l'animation des CODAMUPS-TS - Participation aux conseils de surveillance des établissements publics

- Relations avec les partenaires institutionnels locaux (DDCS, DDPP, MDPH, DDT, direction départementale de l'éducation nationale...)

L'action territoriale et l'animation territoriale :

- Préparation et mise en œuvre des projets territoriaux de santé (contribution au déploiement des projets structurant du PRS, à l'action à mener pour améliorer le parcours des patients, à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats locaux de santé)

- Contribution et suivi des dossiers « politique de la ville »

- Contribution et suivi des « contrats de ruralité » et schémas départementaux d'amélioration de l'accès des services au public

- Contribution à l'animation des conseils territoriaux de santé dans l'organisation et la contribution de travaux

- Contribution au développement des actions de gestion du risque et de qualité de la prise en charge, en particulier dans le domaine des transports sanitaires ou en faveur des personnes âgées ou handicapées.

Effectif de la Direction/du Pôle : 26 agents

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) : 27 dont 11 cat. A (dont 2 MISP), 11 cat. B et 5 cat.C .

Activités principales :

Les missions du Directeur de Direction départementale sont fondées sur le principe de proximité et sur la connaissance de l'environnement départemental et des acteurs locaux. Le directeur de direction départementale met en œuvre la politique de l'agence, à laquelle il est associé, dans le cadre d'un mandat du directeur général, par des actions territoriales visant à l'amélioration de la santé des populations et à rendre le système de santé plus efficient en tenant compte des spécificités du département et de ses territoires de proximité.

Il incarne et représente l'ARS dans le département.

Il est le garant de la cohérence territoriale et de la transversalité de l'action de l'agence.

Il rend compte de son action ancrée dans un partenariat évolutif et fait les alertes nécessaires.

Il veille à être le relais d'information descendante et ascendante entre le niveau régional et le niveau territorial de l'agence tant en interne qu'en externe.

Il représente l'agence au plan départemental et est l'interlocuteur de proximité des institutionnels et élus du territoire sur l'ensemble des sujets portés par l'agence.

Il communique régulièrement auprès des médias, des élus, des institutionnels, du grand public et des professionnels de santé pour porter, expliquer, signaler, défendre les avancées de la politique de santé sur le territoire.

Il participe à la préparation et à la gestion de crise en lien avec les services régionaux et le préfet.

Le directeur de direction départementale anime la démocratie sanitaire au sein du département.

Il assure le management des équipes de sa direction et est porteur et garant de l'optimisation de l'organisation et du fonctionnement de ses services en lien étroit avec la DDTRI.

Il s'attache au développement de projets territoriaux, transversaux de santé et à l'animation des instances territoriales avec ses équipes.

Les missions principales d'une Direction Départementale sont directement opérationnelles :

En lien avec les services préfectoraux et le Préfet de Département :

- La mise en œuvre du protocole départemental préfet / DG ARS
- La prise en charge des activités de santé environnementale
- En lien avec la CVAGS, prise en charge des alertes sanitaires si une intervention sur site est nécessaire
- La gestion des situations sanitaires exceptionnelles
- La prévention de la radicalisation
- La participation au comité de direction « préfet » (collège des chefs de service élargi)

L'interface entre le siège et les acteurs locaux dans le cadre de la politique régionale

- En particulier les services du Conseil Départemental sur le champ médico-social
- Les relations de première ligne avec les établissements et services sanitaires et médico-sociaux comme avec les professionnels libéraux en particulier dans le cadre de la permanence des soins et de l'animation des CODAMUPS-TS
- Participation aux conseils de surveillance des établissements publics
- Relations avec les partenaires institutionnels locaux (DDCS, DDPP, MDPH, DDT, direction départementale de l'éducation nationale...)

L'action territoriale et l'animation territoriale :

- Préparation et mise en œuvre des projets territoriaux de santé (contribution au déploiement des projets structurant du PRS, à l'action à mener pour améliorer le parcours des patients, à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats locaux de santé)
- Contribution et suivi des dossiers « politique de la ville »
- Contribution et suivi des « contrats de ruralité » et schémas départementaux d'amélioration de l'accès des services au public
- Contribution à l'animation des conseils territoriaux de santé dans l'organisation et la contribution de travaux
- Contribution au développement des actions de gestion du risque et de qualité de la prise en charge, en particulier dans le domaine des transports sanitaires ou en faveur des personnes âgées ou handicapées.

Activités annexes :

Référent des directeurs régionaux pour les DDD sur une thématique (à définir)

Pilotage de projets régionaux (à définir)

Participation à la vie institutionnelle de la DDTRI

Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service et des réorganisations éventuelles des missions siège/DT et organigramme interne.

Partenaires Institutionnels :

Préfet du département
Conseil départemental
Elus locaux
Directions départementales interministérielles de l'Etat
Etablissements de santé
Etablissements de services médico-sociaux
Représentants des professionnels de santé

Spécificités du poste / Contraintes :

- Poste soumis au dispositif d'astreintes
- Poste devant faire l'objet d'une déclaration publique d'intérêt
- Poste concerné par le dispositif d'inspection contrôle
- Poste soumis à la procédure de rappel du personnel en cas de SSE (situations sanitaires exceptionnelles)
- Poste pouvant faire l'objet d'une procédure d'habilitation confidentiel défense

Poste ouvert aux personnes en situation de handicap (titulaire de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé [RQTH])

Durée d'affectation souhaitée sur le poste : 3 ans

PRE-REQUIS DU POSTE

COMPETENCES REQUISES

Savoir :

Management et gestion publique
Fonctionnement des institutions publiques et privées au plan départemental et ses enjeux
Contexte socio-économique et territorial
Droit administratif général
Connaissances spécifiques : représenter et défendre les positions de l'agence

Savoir-Faire :

Animer une équipe (gérer les compétences / évaluer les collaborateurs), réunion, mode projet
Assurer la cohésion de l'équipe
Etre capable de prendre des décisions dans un système complexe
Adopter une posture de réflexion stratégique
Déléguer
Savoir négocier et avoir une force de conviction
Organiser l'activité et les moyens de son secteur pour respecter les objectifs, moyens, contraintes et résultats

Savoir-être :

Travailler en équipe
Avoir le sens de l'écoute et du dialogue
Faire preuve d'autorité et de leadership
Avoir le sens des relations humaines
Réactivité et anticipation

EXPERIENCE :

- Le poste peut convenir à une première expérience dans le domaine
 Expérience professionnelle souhaitée dans le domaine : Santé / Management stratégique

POUR CANDIDATER

Agents Internes (ARS Occitanie) : Connectez-vous sur votre espace SOLARHS (<https://ars.talent-soft.com/>) – Rubrique « Offre d'emploi » et ajoutez votre CV, Lettre de motivation ainsi que le formulaire de mobilité interne complété et signé par votre

direction d'origine.

Candidats Externes :

1. Créez votre espace candidat et postulez à nos offres en ligne sur le lien ci-dessous :
(<https://ars-occitanie-recrute.talent-soft.com/accueil.aspx?LCID=1036&nocsscache=1>)
2. Dossier de candidatures obligatoires : CV + Lettre de motivation + dernier arrêté d'échelon pour les fonctionnaires ou niveau pour les agents UCANSS

LES CANDIDATURES INCOMPLETES NE SERONT PAS TRAITEES